



Manduel, le 4 avril 2012

Ville de MANDUEL

## CONSEIL MUNICIPAL N° 02/2012

Vendredi 30 mars 2012 - 18h00

### COMPTE RENDU

Le trente mars deux mille douze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-trois mars précédent, s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Marie-Louise SABATIER, Maire.

#### PRESENTS :

Maire, M-L. SABATIER

Adjoints : G. RIVAL, J-M. BOUVIER, A. FAVEDE, M. ESCAMEZ

Conseillers : V. GUIOT-SAMPAIO, D. VALERO, C. PRUNEAU, D. GUIOT, M. LAVALLEZ, P. GENS, C. CLEMENT, F. LOPEZ, J. PHILIBERT, S. GUIGUET, L. MESSINES, J-J. GRANAT, C. NICOLAS, N. ANDREO, S. GAMALIE, J. LANTRAN, M. BERNO, C. PERROT.

#### ABSENT EXCUSE :

C. GIAMMONA,  
L. HEBRARD.

#### ONT DONNE PROCURATION :

E. LE ROLLAND	donne pouvoir à	C. PRUNEAU,
C. CHAPEL	donne pouvoir à	G. RIVAL,
T. SABATIER	donne pouvoir à	J.M. BOUVIER,
R. DELMAS	donne pouvoir à	J-J. GRANAT.

Secrétaire de séance : Laurent MESSINES, Jacques LANTRAN (secrétaire adjoint).

Conseillers présents = **23**    Conseillers ayant donné procuration = **4**    Conseillers absents = **6**  
Nombre de suffrages exprimés = **27**

\* \* \*

#### Préambule

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents.  
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

#### Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.  
*Monsieur Laurent MESSINES est nommé secrétaire de séance.*

Madame le Maire fait la proposition d'adjoindre un secrétaire adjoint de séance issu des rangs de la minorité.

*Monsieur Jacques LANTRAN est nommé secrétaire adjoint de séance.*

\* \* \*

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en signe d'hommage au jeune caporal Abel CHENNOUF, mort pour la France.

*La minute de silence est observée.*

\* \* \*

Madame le Maire propose de nommer un site remarquable de la commune au nom et en mémoire du jeune militaire Abel CHENNOUF.

*Accord de principe validé par le conseil municipal, une proposition de site sera étudiée pour le prochain conseil municipal.*

\* \* \*

Madame le Maire demande le retrait du point n°9 « Adhésion de soutien au projet pour la construction d'un équipement culturel de rayonnement intercommunal » proposé par la commune de Rodilhan.

*Avis favorable du conseil municipal pour le retrait de ce point.*

### **1/ Approbation du procès-verbal de séance du 10 février 2012**

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2012.

*Le procès-verbal est approuvé par 23 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. CHAPEL, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET, M. MESSINES, M. NICOLAS, Mme ANDREO, MME GAMALIE, M. BERNO et Mme PERROT) et 4 Abstentions (Mme GUIOT-SAMPAIO, M. GRANAT, M. DELMAS, M. LANTRAN).*

### **2/ Dotations aux amortissements 2012**

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

Le tableau des dotations aux amortissements est réajusté annuellement pour tenir compte des investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire et des échéances d'amortissement survenues à l'issue de l'exercice.

Au terme de ces ajustements, la dotation 2012 s'élève à 178.131,23 €.

Il convient donc d'approuver la dotation aux amortissements 2012 à hauteur de 178.131,23 € telle qu'annexée à la présente délibération et d'inscrire les crédits correspondant au budget primitif 2012 de la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### **3/ Subventions aux associations 2012**

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

La commune est autorisée à octroyer des subventions de fonctionnement aux associations dès lors que celles-ci disposent d'une personnalité juridique et que la subvention a une dimension d'intérêt local.

A l'appui de leur demande, les associations doivent présenter un dossier d'informations comportant notamment le bilan moral et financier de l'exercice écoulé ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice au titre duquel est sollicitée la subvention.

Il convient donc d'approuver la répartition des subventions 2012 aux associations telle qu'annexée à la présente délibération et au budget primitif de la commune et d'inscrire le crédit total de 266.750 € au budget primitif 2012 de la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

#### 4/ Taux des impôts directs locaux 2012

*Rapporteur Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

En fonction du produit attendu de l'imposition directe locale, et compte tenu de l'évolution constatée des bases de la fiscalité, le Conseil est appelé à fixer le taux des trois taxes directes pour l'année 2012.

Comme décidé lors du débat d'orientation budgétaire 2012, **aucune augmentation des trois taxes n'est proposée pour 2012.**

En application des bases d'imposition prévisionnelles, le produit attendu pour les trois taxes s'élèverait à la somme de 2.113.654 € selon les taux suivants : 12,44 % pour la Taxe d'Habitation, 25 % pour le Foncier Bâti et 84,76 % pour le Foncier Non Bâti.

Il convient donc d'approuver le maintien des taux des impôts directs locaux 2012, tels que proposés ci-dessus, et d'inscrire la recette correspondante au budget primitif 2012 de la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

#### 5/ Affectation anticipée des résultats budgétaires 2011

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

Ainsi que le permet l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'anticiper la reprise du résultat de fonctionnement 2011 du budget communal, dans l'attente de l'adoption du compte administratif.

Le résultat prévisionnel 2011 de la section de fonctionnement est estimé par la Trésorerie de Nîmes Banlieue à la somme de 826.132,44 €.

Il convient donc d'approuver l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement 2011 estimé à 826.132,44 € comme suit : 576.132,44 € au compte 1068 de la section d'investissement et 250.000 € au compte 002 de la section de fonctionnement et d'inscrire les recettes correspondantes en section de fonctionnement et section d'investissement du budget primitif 2012.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

#### 6/ Budget primitif 2012

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

Suivant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du conseil municipal du 10 février 2012, et dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient d'adopter le budget primitif de l'exercice 2012 pour la commune.

Le budget est voté par chapitres et par opérations, en section de fonctionnement et en section d'investissement, mais fait l'objet d'une décision globale.

#### Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1.057.553	013 - Atténuations de charges	113.000
012 - Charges de personnel	3.022.140	70 - Produits des services	421.600
014 - restitution dégrèvement TF	8.353	73 - Impôts et taxes	2.747.506
65 - Charges de gestion courante	607.037	74 - Dotations et participations	2.003.687
66 - Charges financières	324.172	75 - Autres produits de gestion	45.600
67 - Charges exceptionnelles	3.640	77 - produits exceptionnels	10.000
042 - Opération d'ordre de transfert	166.932		
023 - Virement section investissement	401.566	002 - Excédent ordinaire reporté	250.000
TOTAL	5.591.393	TOTAL	5.591.393

#### Section d'Investissement

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes	546.410	024 - Cessions d'immobilisation	120.000
20 - Immobilisations incorporelles	21.060	10 - Dotations	626.357
204 - Subventions d'équipement	43.520	13 - Subventions d'investissement	750.786
21 - Immobilisations corporelles	376.594	16 - Emprunts et dettes	660.000
23 - Immobilisations en cours	1.854.008	001 - Résultat investissement reporté	115.951
		021 - Virement section fonctionnement	401.566
		040 - Amortissement immobilisations	166.932
TOTAL	2.841.592	TOTAL	2.841.592

Il convient donc d'approuver le budget primitif 2012 tel qu'il vous a été présenté.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération par 19 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme GUIOT-SAMPAIO, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. CHAPEL, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET et M. MESSINES) et 8 Abstentions (M. GRANAT, M. NICOLAS, Mme ANDREO, M. DELMAS, Mme GAMALIE, M. LANTRAN, M. BERNO et Mme PERROT).*

#### **7/ Attribution d'indemnités au Receveur municipal 2012**

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions autorise les collectivités territoriales à allouer aux agents des services extérieurs de l'Etat des indemnités supplémentaires au titre des prestations fournies personnellement dans leurs domaines de compétence mais en dehors de leurs fonctions au service de l'Etat.

Le montant de l'indemnité de conseil est actualisé chaque année en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des trois derniers exercices clos, hors dépenses d'ordre, tandis que l'indemnité de budget est forfaitaire.

Compte tenu de la satisfaction donnée par le travail de conseil et avis de Madame le Receveur municipal,

Il convient donc de reconduire pour l'exercice 2012 les précédentes conditions d'attribution au taux maximum de 100% par an.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

#### **8/ Répartition intercommunale des frais de scolarité 2011-2012**

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

Face aux demandes de dérogations de secteur scolaire, émanant de familles résidant hors Manduel, il convient de fixer, annuellement, le montant des frais de scolarité supportés par la commune, dont le remboursement sera demandé aux communes de résidence des élèves concernés.

Sur la base des coûts prévisionnels de fonctionnement 2012 et du nombre d'élèves scolarisés au 1<sup>er</sup> septembre 2011, il est proposé de fixer la participation des communes à 1.277 € pour les élèves de classes maternelles et 532 € pour les élèves de classes élémentaires.

Il convient donc de fixer le montant des frais de scolarité 2011-2012, à 1.277 € par enfant de classes maternelles et à 532 € par enfant de classes élémentaires, dont le remboursement sera demandé aux communes de résidence des enfants accueillis à Manduel tel qu'annexé à la présente délibération le montant des frais de scolarité 2011-2012 et d'autoriser Madame le Maire à déroger à la règle de remboursement par convention spécifique avec les communes de résidence, dans les cas de réciprocité de dérogation de secteurs scolaires.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

#### **9/ Adhésion de soutien au projet pour la construction d'un équipement culturel de rayonnement intercommunal – Commune de Rodilhan**

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

Madame le Maire demande le retrait du point n°9 « Adhésion de soutien au projet pour la construction d'un équipement culturel de rayonnement intercommunal » proposé par la commune de Rodilhan.

*Avis favorable du conseil municipal pour le retrait de ce point.*

#### **10/ Convention « Passeport Eté 2012 »**

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

Depuis l'année 2003, la commune adhère au dispositif annuel d'animation jeunesse « Passeport Eté » initié par la Ville de Nîmes.

Cette action est destinée aux jeunes de 13 à 23 ans, elle offre un large éventail d'activités culturelles et sportives dans le cadre du contrat enfance jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour la période allant du 15 juin au 15 septembre 2012.

Considérant la nécessité de reconduire cette prestation au profit des jeunes Manduellois, il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour l'opération « Passeports Eté 2011 » et de fixer le prix de vente à 25,60 € le passeport conformément au tarif instauré par la Ville de Nîmes.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### 11/ Schéma départemental du Gard pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2012/2018

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

Par lettre en date du 1<sup>er</sup> février 2012, Monsieur le Préfet du Gard invite le Conseil municipal à faire connaître son avis sur le nouveau schéma départemental du Gard pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2012/2018.

Ce projet appelle une modification au tableau de la page 68.

Il convient donc de demander le remplacement du mot « Ville » par « Nîmes Métropole » au tableau de la page 68, colonne « Porteur du projet », pour les communes de Manduel et de Bouillargues et d'émettre un avis sur le nouveau schéma départemental des aires pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2012-2018.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### 12/ Convention de partenariat - Programmation de spectacles valorisant les traditions régionales - Nîmes Métropole

*Rapporteur : Laurent MESSINES, Conseiller délégué à la culture*

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole propose pour l'année 2012 de renouveler le partenariat intercommunal pour l'organisation de spectacles valorisant les traditions régionales à intervenir entre la communauté d'agglomération et les communes adhérentes.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Nîmes Métropole pour l'organisation, sur le territoire communal, de spectacles valorisant les traditions régionales.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### 13/ Décisions du Maire

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

*Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit d'informer l'assemblée municipale des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations. Ce point n'appelle pas de vote.*

Décision n°01/2012 du 24 février 2012 - Attribution d'un marché à procédure adaptée - Mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement - Société d'aménagement et d'Équipement du Gard (SEGARD) – Montant : 2.000 € HT.

Décision n°02/2012 du 24 février 2012 - Attribution d'un marché à procédure adaptée - Mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation de locaux et la réorganisation de la crèche « les Calinous » - Cabinet d'architectes KVA Katleen Vanagtc - Montant : 11.315,62 € HT.

Décision n°03/2012 du 20 mars 2012 - Attribution d'un marché à procédure adaptée - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parc sportif et ludique – Secteur Cabravaire - bureau d'études SERI - Forfait de rémunération : 13.000 € HT.

Décision n°04/2012 du mars 2012 - Attribution d'un marché à procédure adaptée - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'intersection de la route de Bouillargues – CD 346 / Chemin de Saint-Paul - bureau d'études SERI – Forfait de rémunération de 14.000 € HT.

*S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote du Conseil Municipal.*

### 14/ Actualités de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

*Cette question vous est présentée pour information.*

Présentation sommaire de l'ordre du jour des conseils communautaires du 12 mars 2012, séance extraordinaire, et du 26 mars 2012.

*S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote du Conseil Municipal.*

### 15/ Motion pour le maintien des RASED dans le département du Gard

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

Les élèves des écoles publiques du Gard bénéficient encore des services d'environ quarante RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés) constitués d'enseignants spécialisés autour d'un psychologue scolaire.

Dans le département du Gard, 38 nouveaux postes disparaîtraient à la rentrée prochaine, s'ajoutant aux 47 déjà disparus, portant à 85 (sur 110) le nombre total d'enseignants spécialisés retirés des réseaux.

Les milliers d'enfants suivis dans le cadre des RASED ne bénéficieront plus d'aide directe pendant le temps scolaire et les familles seront démunies.

L'école publique doit assurer son rôle de cohésion sociale et ne laisser personne sur le bord du chemin. Il convient donc d'adopter la motion de soutien au dispositif des RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés) dans le département du Gard pour le maintien de cette mission de service public au bénéfice des élèves les plus en difficultés.

*Le conseil municipal approuve cette motion à l'unanimité.*

### **Questions diverses**

Monsieur BERNO demande l'état d'avancement du dossier relatif à l'aménagement du carrefour de la route de Bouillargues.

Madame le Maire précise que le projet est bien en cours d'étude, il fera l'objet d'une présentation en réunion publique.

Monsieur GRANAT demande à connaître les nouvelles modalités de fonctionnement de la déchetterie gérée par la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

Monsieur RIVAL précise que la communauté d'agglomération a mis en œuvre le renouvellement des cartes d'accès à la déchetterie pour les particuliers, les informations sont relayées sur le site internet de la commune « [www.manduel.fr](http://www.manduel.fr) ».

\* \* \*

La séance est levée à 19h20

